



ORDRE NATIONAL DES CHIRURGIENS-DENTISTES

CONSEIL NATIONAL

Avis de concours Prix de déontologie du conseil national de l'Ordre à tous les étudiants de 5^{ème} et 6^{ème} années

Afin d'inciter les étudiants à accorder l'intérêt qui convient à l'acquisition de l'indispensable connaissance de l'éthique et de la déontologie indispensable au bon comportement du praticien envers ses patients et ses pairs, à travers l'étude des textes législatifs et réglementaires,

Le Conseil national organise un Concours de déontologie ouvert aux étudiants de 5^{ème} et 6^{ème} années.

Ce concours a pour ambition de :

- 1°- susciter chez l'étudiant l'intérêt et l'émulation nécessaires pour une discipline qui demande à être développée ;
- 2°- susciter dans le corps enseignant de nouvelles vocations et mettre en valeur la compétence et le dévouement des chargés du cours de législation et de déontologie ;
- 3°- susciter la formation de futurs responsables ordinaires dans le cadre de l'enseignement dispensé dans les UFR.

Les mentions et dotations afférentes à ce concours sont :

Premier prix	3 000 euros
Deuxième prix	2 000 euros
Troisième prix	1 000 euros

Inscriptions

Les inscriptions se feront directement sur le site internet de l'Ordre via un accès dédié.

Il est impératif que les inscriptions au concours soient adressées par chaque étudiant **avant le vendredi 23 février 2024**.

Ces derniers doivent compléter numériquement la fiche d'inscription disponible sur le site internet de l'Ordre (www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr) et l'envoyer par courriel à : concoursdeontologie2024@oncd.org

Ce concours aura lieu le :

Samedi 23 mars 2024 de 10h00 à 13h30
au siège du Conseil national de l'ordre – 22 rue Emile Ménier 75016 Paris
Petit-déjeuner d'accueil de 10h00 à 11h00 (participation à confirmer sur la fiche d'inscription)
Épreuves de 11h00 à 13h30

Épreuves

Les épreuves seront corrigées par un Jury de trois membres désignés par le Conseil national.

Pour se préparer au concours, les candidats pourront consulter les différentes rubriques du site internet de l'Ordre : www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr.

Les frais de déplacement seront pris en charge par le CNOCD sur présentation d'une pièce justificative, et sur la base d'un billet SnCF seconde classe.

Docteur Philippe POMMARÈDE
Président